

LE PRÉSIDENT
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Berne, le 16 juillet 1940.

Personnelle et confidentielle.

Au Chef du département militaire fédéral,

B E R N E .

Mon cher,

En retour la lettre du commandant en chef de l'armée du 12 juillet 1940, numérotée 1 et secrète. J'en ai donné connaissance au Conseil fédéral ce matin en disant que les quatre points que j'avais relevés étaient les suivants:

- 1^o Pas trop de distance entre commandement de l'armée et gouvernement.
- 2^o Pas trop de troupes dans la position dite de couverture; gros échelonnement en profondeur et instruction.
- 3^o Nécessité d'un service de relève portant sur l'effectif de trois divisions, par exemple, pour avoir une rotation dans le temps et dans l'espace.
- 4^o Préparation indispensable de troupes pour le service d'ordre (brigades légères et certains régiments).

Les deux derniers points sont les plus importants.

Le Conseil s'est déclaré d'accord. Il insiste sur la nécessité d'organiser les relèves d'une manière qui soit plus utile à l'économie du pays que ce ne fut le cas jusqu'ici. M. Wetter a tout particulièrement exprimé le désir que le général y soit rendu attentif.

Tu ne t'étonneras pas de ma note marginale à première page. C'est que le terme "automatiquement" est politiquement dangereux et dans la réalité inexact. Jamais nous n'avons envisagé

27/15067 (81)



qu'une aide nous serait apportée automatiquement, si nous étions
attaqués. Au contraire, nous avons toujours réservé notre absolue
liberté de faire appel ou non à l'aide étrangère. Un document de
cette nature, s'il tombait un jour dans des mains de propagandiste,
pourrait permettre des conclusions tout à fait fausses.

J'attends pour te faire remettre les présentes sous
pli fermé et cacheté ton retour au département.

Ton bien dévoué

1 annexe.

Paul-Corlay